

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 16 : SEANCE DU 27 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le vingt sept juillet ;
La Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière.

Les travaux ont débuté à 15 H 30 minutes après le cérémonial habituel (minute de recueillement et exécution de l'hymne national) par un message du Président. Dans ce message, le Président a tenu à rassurer les délégués sur la nécessité de faire la lumière sur les dossiers de violation des Droits de l'Homme. Il a alors proposé que la commission des Droits de l'Homme et la commission des questions économiques se créent et commencent à travailler en même temps. Il a aussi souhaité que les travaux se déroulent dans le calme et la sérénité. Pour terminer, le Président a, en application du Règlement Intérieur, expulsé de la séance pour une durée d'une heure un délégué qui, la veille, avait par son comportement troublé la minute de recueillement et la prière finale.

L'ordre du jour suivant fut ensuite adopté :

- 1° Rapport de la séance du 26 juillet 1991
- 2° Suite des communications
- 3° Divers.

Après lecture et adoption du rapport de la séance précédente qui a subi quelques amendements, la liste des communications s'ouvrit avec celle du Ministre Koffi EDOH de l'Enseignement Technique et Professionnel dont l'exposé a porté sur son Ministère et le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Dans son introduction, le Ministre EDOH a mis l'accent sur ce que le Gouvernement, conscient du fait qu'un développement économique viable ne peut se faire sans des ressources humaines fiables, a mis en place une politique devant conduire à l'épanouissement des citoyens.

Une première partie de son exposé sera consacrée au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. Ici, l'intervenant a fait un bilan à travers lequel il a relevé les diverses réalisations du régime dans le domaine de l'éducation, réalisations qui ont eu pour résultat, l'amélioration des programmes scolaires et l'amélioration du taux de scolarisation qui a augmenté grâce à la mise en place de diverses structures.

Il a terminé cette première partie avec les perspectives d'avenir du Ministère et a lancé un appel à ses collègues enseignants afin qu'ils fassent tout pour que la rentrée scolaire ait effectivement lieu et pour que les risques d'une année blanche soient définitivement écartés.

Dans la deuxième partie consacrée à son propre Ministère qui est celui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère dont l'intervenant a considéré la création comme trop tardive, il a d'abord relevé les raisons qui ont justifié la création de ce département ministériel et précisé ses attributions. Il a ensuite établi un bilan sommaire des actions menées qui ont conduit à l'évolution de l'effectif des enseignants et des élèves ; indiqué les réformes en cours et mis un accent particulier sur les nouvelles orientations qui comportent essentiellement un programme quinquennal financé par certaines institutions internationales et des pays amis que le Ministre a tenu à remercier pour leur soutien.

Ce fut ensuite le tour du Syndicat Autonome des Travailleurs du Ministère des Affaires Etrangères (SYNAFET) représenté par Monsieur AJAVON Amakoé, de prendre la parole.

Après un bref aperçu sur les raisons qui ont motivé la création du SYNAFET, Monsieur AJAVON a éclairé l'Assemblée sur la politique étrangère du Togo, politique diplomatique fondée sur les objectifs les plus nobles, mais dont la pratique, dominée par l'obsession du Chef de l'Etat d'acquérir une dimension internationale exceptionnelle, est marquée par de nombreux écarts. L'intervenant a également relevé le paradoxe qu'il y a dans la politique de notre pays qui veut porter partout le flambeau de la paix en développant sur le territoire national le principe de la négation de la paix. Il a ensuite déploré le fait que les succès de la diplomatie togolaise qu'il a qualifiée d'active et de pragmatique soient imputés au seul Président de la République et rendu un juste hommage aux Ministres des Affaires Etrangères qui sont les véritables artisans de ces succès.

L'orateur a par ailleurs déploré la situation même du Ministère des Affaires Etrangères qui occupe un mauvais rang dans la hiérarchie des Ministères malgré l'importance de son rôle, et dont les bâtiments, par leur vétusté et leur exiguité, n'offrent pas un cadre approprié au travail qui doit y être effectué. Enfin, l'intervenant s'est élevé contre les conditions matérielles déplorables et le blocage de la carrière des diplomates victimes des nominations arbitraires au poste d'Ambassadeur. Il a exprimé sa marque de sympathie pour ses collègues qui ont fait l'objet de divers abus et recommandé à la Conférence la normalisation des relations de notre pays avec le Ghana.

La troisième intervention a été celle du Ministre du Travail et de la Fonction Publique. Après avoir rappelé que dans le domaine de l'emploi, l'Etat avait bien assuré son rôle de pourvoyeur d'emplois jusqu'à l'avènement de la crise économique, le Ministre Dahuku PERE a, à travers des chiffres, fait remarquer à la Conférence les efforts que le Gouvernement a fourni dans le domaine des emplois. Il a présenté un tableau par secteur et par région, et même par préfecture de la répartition des travailleurs. Il a mis l'accent sur le caractère sombre de l'avenir dû aux nombreuses revendications salariales et aux

troubles sociaux. Il n'a pas manqué d'indiquer les perspectives d'avenir de son Ministère qui fonde un grand espoir sur la Zone Franche Industrielle. Le Ministre a poursuivi son exposé par une explication sur les problèmes de blocage des avancements et des recrutements de fonctionnaires et sur les problèmes des retraités qu'il a invités à ne pas se considérer comme une classe au rabais. Il a terminé en insistant sur les efforts du Gouvernement qui, jusque-là, a versé régulièrement aux travailleurs leurs salaires et demandé que les travaux de la Conférence renforcent cet acquis.

La parole devait aller ensuite à M. SINANDJA P. Yempapou, représentant du monde rural Tone. Celui-ci, après avoir rappelé la similitude qu'il y a entre les problèmes des agriculteurs des diverses régions, a insisté sur les problèmes spécifiques à la préfecture de Tone qui souffre des accaparements des terres fertiles aux profits de la faune, et du cortège de violations des Droits de l'Homme entraîné par la protection de cette dernière. Parmi ces violations, on note les amendes, les arrestations et les détentions arbitraires, l'incendie des greniers, la confiscation des troupeaux... Un accent particulier sera mis sur les exactions des militaires qui viennent prendre à vil prix les animaux des paysans et dont la construction du camp a conduit à des confiscations des terres des pauvres paysans. Les problèmes les plus cruciaux de la préfecture sont cependant les problèmes d'eau et de couverture médiatique.

L'intervenant a souhaité que Tone soit déclaré zone sinistrée et que Kanté soit rattaché à la région des savanes.

Il a rendu un hommage mérité aux ONG et au Diocèse catholique de Dapaong qui ont apporté des aides substantielles à la préfecture. Il a enfin insisté sur la nécessité du grand pardon mais a exigé au préalable un élargissement de coeur de la part de nos dirigeants.

Quant au porte-parole du Cercle des Jeunes Filles Démocrates (CJFD), Mlle KOUTCHO Nathalie, après avoir rappelé le rôle joué

par la femme togolaise dans l'émancipation et le développement de la nation, et rendu hommage à celle-ci, elle a déploré l'attitude de la femme qui, chemin faisant, a perdu sa dignité et servi de mauvais exemple à la jeune fille. Elle a ensuite apporté la consolation de son association à la femme togolaise qui n'a été en réalité qu'une victime d'un régime qui s'est servi d'elle comme d'un objet pour assouvir les desseins de toute sorte. La contribution du CJFD à la Conférence Nationale se fera sous forme de propositions, parmi lesquelles la punition de l'adultère, l'abrogation de la loi du 16 mai, la suppression de l'animation politique. Le CJFD a lancé au peuple un appel au pardon, à la tolérance et à la réconciliation, et aux membres du Gouvernement un appel à la repentance. Le CJFD n'a pas manqué de féliciter Mme Ahlonkoba AITHNARD et M. Komlanvi KLOUSSEH pour leur acte de courage exprimé lors du vote de l'Acte N° 3 de la conférence.

Le dernier intervenant de la soirée a été M. André Dovi KUEVI qui a apporté à la Conférence le témoignage d'un groupe d'enseignants arrêtés et emprisonnés en 1977 pour une affaire de distribution de tracts.

L'orateur a décrit à l'assistance les conditions de leur arrestation, de leur détention et surtout de leur incarcération marquée par d'énormes violations des Droits de l'Homme manifestées à travers tortures, injures, licenciements et affectations abusifs, rétentions arbitraires de salaires et autres traitements inhumains, cruels et dégradants. Il a témoigné sa gratitude à certaines personnalités, notamment les anciens Ministres GNROFOUN Bruno et KODJO Edem de même qu'à Madame Abra AMEDOME, alors Présidente de l'UNFT, qui leur ont témoigné leur sympathie en ces moments difficiles. Il a remercié le peuple qui s'est mobilisé, les institutions internationales, les religieux, les enseignants togolais et français dont les actions ont contribué à les faire libérer le 06 Octobre 1977 après six (6) mois de détention arbitraire. Il a insisté également sur l'action négative de certaines personnes notamment Monsieur LACLE Kpotivi Têvi alors Ministre de l'Intérieur et Monsieur NATCHABA Fambaré dans cette affaire.

L'intervenant a cependant appelé au grand pardon et proposé à la Conférence entre autres de voter une Déclaration ou une Charte des libertés, de réhabiliter ceux qui ont souffert de l'arbitraire du régime et de déclarer pupilles de la Nation Togolaise les enfants du feu Omer ADOTE et d'étendre cette mesure à tous les enfants de ceux qui sont morts par la faute du régime en place.

La séance fut suspendue à 20 heures 20 minutes pour reprendre à 21 heures 12 minutes avec les divers, troisième point de l'ordre du jour.

Premièrement, le Président a posé le problème de la création des deux commissions prévues dans l'Acte n° 3 qui devaient être constituées chacune de 10 personnes. Il a alors été demandé aux volontaires de s'inscrire au Secrétariat Général.

En ce qui concerne le réaménagement du calendrier, deuxième point inscrit au titre des divers, le Secrétaire Général avait fait un aménagement du calendrier de travail qui permettait de commencer immédiatement les travaux en commission, de réserver certaines communications pour les commissions et de terminer la liste des communications à la fin de la semaine prochaine.

A ce stade des travaux, le Président devait reprendre la parole pour porter à la connaissance des délégués une information du Ministère de l'Intérieur selon laquelle il y avait affrontements entre Akébou et Kabyè dans l'Akébou. Le Président a alors profité de cette occasion pour lancer un appel au calme, à la paix et à la fraternité à tous les Togolais.

Me OCCANSEY devait ensuite présenter ses excuses au Présidium pour l'incident de la veille et expliquer les raisons qui l'ont poussé à ce dérapage, raisons qui tiennent surtout à l'éclaircissement qu'il voulait apporter sur les conditions de la mort de Monsieur ISSIFOU tué à Kazaboua. Il a également informé l'Assemblée de la sortie clandestine de 10 voitures Mercedes Benz

qui ont traversé la frontière du Ghana pour une destination inconnue et ceci, sous la Direction du Lieutenant BISSARI.

Les discussions qui se sont poursuivies par la suite ont tourné autour des atrocités commises à la maison d'arrêt de Kazaboua et de la nécessité d'y mettre fin dans les meilleurs délais, du réaménagement du calendrier de travail, de la modification arbitraire de la l'Acte n° 2 avant promulgation par le Gouvernement, des problèmes scolaires, etc. Elles permettront également au Docteur KAMPATIBE de venir confirmer l'information d'après laquelle Monsieur KORTHO a menacé de faire disparaître Mango et Dapaong de la carte du Togo. Elles donneront aussi l'occasion au Ministre ADODO de refaire une mise au point sur les problèmes de Kazaboua, mise au point dans laquelle il a affirmé n'avoir jamais eu de saisine concernant des prisonniers étrangers décédés dans cette maison d'arrêt et précisé que son Ministère ne gère pas les prisons, rôle dévolu au Ministère de l'Intérieur.

Il a également proposé de placer le Ministère de l'Information sous la tutelle de la Conférence Nationale avant certaines déclarations.

La séance sera levée à 22 heures 50 minutes après une minute de recueillement.

www.cnstogo.com

Fait à Lomé, le 27 Juillet 1991

Le Rapporteur Général,

Me. Jean Yaovi DEGLI